



Au cœur du paysage bocager du Parc naturel régional Périgord Limousin, l'étang de la Pouge s'étend sur les communes de Saint-Auvent, Saint-Cyr et Saint-Laurent-sur-Gorre.

Il a été édifié sur le ruisseau du Gorret à l'amont de la confluence avec la Gorre, sans doute dès le Moyen Âge, pour servir de pêcherie au domaine du Puy d'Eau à proximité.

Le Conseil départemental en a fait l'acquisition en 1998 dans le cadre de sa politique de protection et de valorisation des espaces naturels sensibles. L'étang est répertorié à l'inventaire national des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF), et fait partie du réseau européen Natura 2000. Il figure également parmi les sites inscrits des vallées de la Gorre et du Gorret et est considéré par le Parc Naturel Régional Périgord Limousin comme un espace d'intérêt patrimonial majeur.

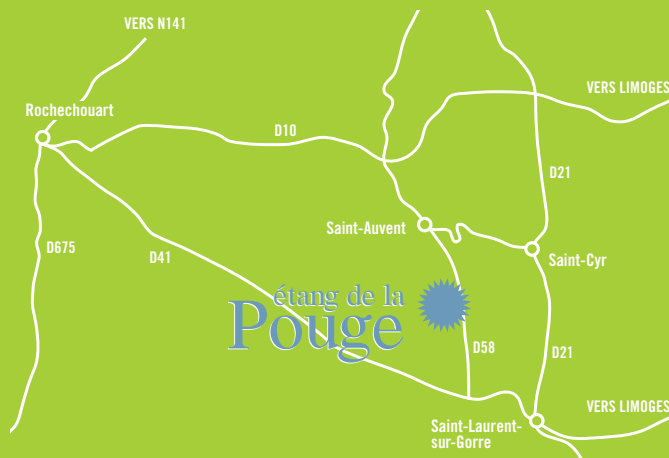
carte d'identité



www.haute-vienne.fr

Comment s'y rendre ?

À partir de Saint-Laurent-sur-Gorre, prendre la D41 en direction de Rochechouart. Après la sortie du bourg, prendre la D58 en direction de Saint-Auvent. L'étang se dévoile sur la gauche au lieu-dit de La Pouge.



Conception graphique : terre-lune* / photographies : shutterstock, R. Bussière (Sepol), P. Conradini (SEL), SMVG, G. Doucet, R. Dohogne (GMHL), S. Reberac, L. Chabrol (CBNIMC), E. Roger.

À LA DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE NATUREL

Ce plan d'eau de 32 ha, propriété du Conseil départemental, donne à voir aux visiteurs toutes ses richesses naturelles et paysagères, mais aussi les multiples activités qui s'y déroulent : agriculture, pêche, observations naturalistes, promenades sur le sentier d'interprétation...

Étang de la Pouge



un site vivant et bien visité

étang de la Pougé

Un sentier d'interprétation

Sur les rives du plan d'eau, un sentier d'interprétation de 2,5 km, jalonné de panneaux explicatifs, permet aux visiteurs curieux de mieux connaître les richesses naturelles du site et d'obtenir des informations sur les diverses actions menées pour en assurer le maintien.

Un espace de pêche privilégié

Les eaux calmes de l'étang sont devenues le domaine privilégié des poissons, pour le plus grand plaisir des pêcheurs. Elles abritent un excellent peuplement en carpes, tanches et gardons.

Héron pourpré



Cuivré des marais



Souchet brun



Un observatoire ornithologique

L'étang et ses abords offrent un spectacle apprécié des amateurs d'ornithologie. Un observatoire permet au public d'apprendre à reconnaître les oiseaux d'eau : oiseaux nicheurs (canard colvert, poule d'eau, héron cendré), oiseaux de passage l'hiver (sarcelle d'hiver) ou l'été (grande aigrette et héron pourpré).

L'action du Département

Le Département, propriétaire de l'étang et d'une partie de ses abords, participe à la préservation du site. Il est ainsi responsable de la gestion du barrage, de l'entretien des boisements et de la gestion de parcelles riveraines à l'étang qui abritent certains habitats particulièrement remarquables.

Avec d'autres partenaires locaux, il participe à la régulation des espèces envahissantes et à l'amélioration de la qualité de l'eau. Enfin, il coordonne les actions mises en œuvre sur le site en partenariat avec le Syndicat mixte Vienne Gorre.



Agrion de mercure

Sonneur à ventre jaune

Cariçaie sur étang



Orchis à fleurs lâches



Grande aigrette



La vue depuis le ponton de pêche accessible aux personnes à mobilité réduite.



Une richesse naturelle liée à l'eau

Bien que créé artificiellement, l'étang est devenu au fil des siècles un espace naturel de qualité, reconnu pour sa richesse écologique. Le site est constitué d'une mosaïque de milieux remarquables surtout liés à la présence de l'eau - petites mares, gazons amphibiens, aulnaie frênaie, prairies humides, mégaphorbiaie (groupement de hautes herbes qui apprécient les sols détrempés des berges de

l'étang) – abritant chacun une faune et une flore caractéristiques. Les environs de l'étang offrent ainsi aux visiteurs de belles possibilités d'observation de ces milieux naturels et de leurs habitants : orchis à fleurs lâches, iris des marais, sonneur à ventre jaune, tarin des aulnes...

Accessible aux personnes à mobilité réduite

Un sentier de promenade de 500 m, accessible aux personnes à mobilité réduite, a été aménagé par le Département en partenariat avec l'association des paralysés de France. Un ponton de pêche est également équipé pour les personnes en fauteuil roulant.